



DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

MODE OPERATOIRE APPLICATION INFORMATIQUE PRATICIENS SPECIALISTES PARTAGES VILLE/ETABLISSEMENTS DE SANTE, ESMS

SOMMAIRE

I.	Points importants -----	page 2
II.	Connexion pour créer un compte -----	page 4
III.	Dépôt en ligne des candidatures : 7 volets à remplir-----	page 6
IV.	Enregistrement du dossier de candidature complet -----	page 10
V.	Consultation des résultats -----	page 11

I. Points importants

Seul le Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur doit déposer en ligne les dossiers de candidatures.

Connexion

- Une adresse de candidature : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/arsif-appel-a-candidature-pour-les-praticiens-specialistes-partages-ville-etablissement>

- Codes d'accès :

- Un Identifiant par dossier: dans l'idéale l'adresse email du Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur
- Un Mot de passe : choisi par le Bureau des Affaires Médicales de l'établissement de santé recruteur

La date de clôture de l'appel à candidatures est fixée au Mercredi 30 avril 2025.

Vous devez déposer des candidatures pour des candidats inscrits à l'Ordre national des Médecins, des Chirurgiens-dentistes, et Pharmaciens, et ayant un n° RPPS ou une date prévisionnelle d'inscription antérieure au 1^{er} novembre 2024.

Tout dossier incomplet et/ou déposé hors-délai ne sera pas traité

Contact ARS : ars-idf-dispositifsregionaux-postespartages@ars.sante.fr



- ➔ Votre brouillon s'enregistre automatiquement lors de la saisie à condition d'être connecté à internet
- ➔ Le dossier déposé reste en « brouillon » tant que vous n'avez pas déposé le dossier
- ➔ Plusieurs items avec des astérisques rouges doivent obligatoirement être complétés car bloquants pour la suite de la saisie
- ➔ Il faut créer un dossier par poste demandé



**DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL**

II. Connexion pour créer un compte



ARSIF - Postes de praticiens Spécialistes Partagés Ville/Etablissement Vague 6 (2024-2026)

🕒 Temps de remplissage estimé : 37 mn

Vous avez déjà déposé un dossier

Il y a 4 jours, vous avez déposé un dossier sur la démarche « ARSIF - Postes de praticiens Spécialistes Partagés Ville/Etablissement Vague 6 (2024-2026) ».

[Voir mon dossier déposé](#)

[Commencer un nouveau dossier](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Dépôt des dossiers jusqu'au 30 avril 2024 - délai de rigueur.

Prise de poste : 1er novembre 2024

Fonctions : du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2026.

L'inscription ordinale pour la prise de poste est requise au 1er novembre 2024

Aucun envoi de dossier par mail ou par courrier postal ne sera accepté, ni traité.

Ce dispositif vise à permettre à de jeunes médecins ,chirurgiens-dentistes et pharmaciens de développer un exercice mixte, partagé entre une structure hospitalière publique ou privée, ou un établissement médico-social et une structure de soins de ville (centre de santé, maison de santé pluridisciplinaire, cabinet individuel ou de groupe).

Les Praticiens spécialistes Ville/Etablissement, recrutés en qualité de praticien contractuel, pourront ainsi débiter leur carrière en appréhendant les diverses formes d'exercice, sous un angle différent de celui connu au cours de leurs études et dans un cadre sécurisant, ce qui contribuera à déterminer leur installation quant à leur type d'exercice et à renforcer le lien ville-établissement. Toutes les spécialités (hors Médecine Générale) peuvent être concernées ainsi que la Chirurgie-Dentaire et la pharmacie.

Objectifs du dispositif :

Répondre immédiatement aux problèmes d'accès aux soins que connaissent certains territoires

Améliorer le lien entre la ville et l'hôpital de manière concrète et contribuer à la coopération médicale territoriale

Permettre aux jeunes praticiens, à l'issue de leurs études, d'appréhender concrètement plusieurs formes d'exercice

Créer de vrais parcours professionnels pour les jeunes praticiens entre la ville et l'établissement.

Permettre à de jeunes praticiens de parfaire leur formation post-internat et favoriser la mixité d'exercice

Les dossiers de candidatures (7 volets à remplir) devront être constitués de 5 pièces obligatoires suivantes :

1. CV du candidat proposé
2. Lettre de motivation
3. Attestation d'inscription à l'Ordre des médecins ou des chirurgiens-dentistes, ou des pharmaciens et n° RPPS ou d'une date d'inscription prévisionnelle

DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

1. Cliquer sur « **créer un compte dématérialisation des démarches sociales** »
2. Renseigner un email et un « mot de passe », *de préférence sur une adresse accessible à plusieurs personnes au sein du Bureau Affaires Médicales de l'établissement recruteur*
3. Confirmez l'adresse email du compte grâce à l'email envoyé à l'adresse enregistrée **Attention : il se peut que la confirmation soit dans les spams, merci de vérifier**
4. Le compte est créé
5. Se connecter, saisir identifiant et mot de passe
6. Vous pouvez commencer à saisir vos dossiers de candidatures
7. Vous pouvez créer plusieurs dossiers sur un seul compte, merci de conserver un seul compte par établissement recruteur et d'ouvrir un dossier par poste (candidat)

Vous avez déjà déposé un dossier

Il y a 5 jours, vous avez déposé un dossier sur la démarche « ARSIF - Appel à candidatures pour les postes partagés d'Assistant spécialiste entre établissements de santé. ».

Voir mon dossier déposé

Commencer un nouveau dossier

Pour reprendre un dossier préalablement déposé

Pour créer un nouveau dossier

Oubli du mot de passe

1. Cliquer sur « **Mot de passe oublié** »

Connectez-vous

Email (nom@site.com)

Mot de passe (12 caractères minimum)

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

2. Saisir l'email correspondant à votre identifiant

Mot de passe oublié ?

Envoyez-moi des instructions pour réinitialiser mon mot de passe

Email

Demander un nouveau mot de passe

3. Vous recevez un lien pour changer votre mot de passe

III. Dépôt des candidatures en ligne : 7 volets à remplir

En préambule : indiquer le nom du référent du dossier dans l'établissement recruteur

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Civilité

Madame Monsieur

Prénom Nom

[Continuer](#)

Remplir ensuite les 7 partie du dossier

1. Identification des partenaires du projet médical partagé
Identification des partenaires sur le projet médical partagé et sur le recrutement
2. Nature du projet médical partagé
Description de la nature et du projet médical partagé entre les partenaires
3. Partie activités hospitalières
Description des activités hospitalières
4. Partie activités de soins de ville
Description des activités de soins de ville
5. Proposition perspectives de carrière
Poste pérenne proposé au candidat
6. Fiche candidat proposé pour le poste partagé
Candidat proposé pour occuper un poste de Médecin Spécialiste Partagé ville/hôpital
7. PIECES JUSTICATIVES (à transmettre au format PDF)
Dépôt des pièces justificatives requises

Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure à condition que vous soyez connecté à internet vous pourrez déposer en cliquant sur le bouton « **déposer le dossier** »

DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

Rappel : Les saisies sont enregistrées et peuvent être complétées à tout moment tant que l'appel à candidatures est valide, ou que le dossier n'a pas été passé en instruction (et au plus tard au 30 avril 2024).

1. Identification des partenaires du projet médical partagé

Ordre de priorité *

Renouvellement du candidat sur ce poste *

Oui Non

Les questions suivies d'un astérisque rouge sont à remplir obligatoirement

a) Etablissement recruteur

Nom *

Type *

Centre hospitalier Centre hospitalier universitaire Etablissement public de santé Autre

Adresse *

Attention, votre dossier ne pourra être déposé **qu'après téléchargement des pièces obligatoire sous format PDF**

7. PIECES JUSTICATIVES (à transmettre au format PDF)

CV du candidat pressenti *

Aucun fichier sélectionné.

Lettre de motivation du candidat pressenti *

Aucun fichier sélectionné.

Attestation d'inscription à l'Ordre et n° RPPS ou date d'inscription prévisionnelle

Aucun fichier sélectionné.

Lettre d'engagement type sur le projet médical partagé et sur le recrutement datée et signée par les directeurs d'établissements hospitaliers et de structures de soins de ville *

Veuillez télécharger, remplir et joindre [le modèle suivant](#) ↗

Aucun fichier sélectionné.

Projet médical partagé *

Aucun fichier sélectionné.

Toute pièce utile à l'étude du dossier

Document

Aucun fichier sélectionné.



DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

IV. Enregistrement du dossier de candidature complet

Le dossier de candidature est complet, la saisie est terminée, et toutes les pièces justificatives obligatoires déposées

1. Bouton « **déposer le dossier** »
2. Envoi automatique à l'établissement de santé recruteur d'un accusé de réception du dépôt de la candidature
3. Vous pouvez revenir sur le dossier même déposé à tout moment à la condition qu'il n'ait pas été passé en instruction.
4. Si vous souhaitez accéder à un dossier passé en instruction, merci de contacter l'ARS (ars-idf-dos-asp@ars.sante.fr)

Attention : il se peut que la confirmation soit dans les spams, merci de vérifier



DOS - POLE RESSOURCES HUMAINES EN SANTE
DEPARTEMENT PERSONNEL MEDICAL

I. Publication des résultats

Suite aux jury, vous recevrez un email vous informant de l'acceptation ou du refus de la candidature, en cas de refus, le motif sera consultable en ligne en cliquant sur le lien indiqué dans le mail de notification.

Merci pour votre lecture et votre attention